



L'Europe  
locale & régionale

# Cadre Financier Pluriannuel après 2020

## Le budget européen du point de vue des collectivités territoriales

Prise de position du CCRE

Janvier 2018



## AVANT-PROPOS

Les réflexions sur le futur Cadre Financier Pluriannuel (CFP) européen sont ancrées dans le contexte plus large du débat sur l'avenir de l'Europe, les conséquences du Brexit et de l'engagement à placer les besoins et les attentes des citoyens au cœur de l'Union européenne. Elles se tiennent également à un moment stratégique, puisque l'Union s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le Développement Durable adopté par les Nations Unies, ainsi que l'Accord de Paris sur le Climat. Nous espérons vivement que les négociations aboutiront avant la fin de l'actuel mandat des députés et des commissaires européens afin d'assurer une véritable transition.

La prise de position du CCRE sur le Futur de l'Europe explore les questions fondamentales qui préoccupent actuellement l'Union européenne et le continent européen. A l'évidence, le CFP post-2020 devra être étayé par une vision claire des priorités politiques de l'UE et refléter la volonté de mettre en œuvre une vision européenne commune.

La Valeur Ajoutée Européenne est au cœur des réflexions sur l'après 2020 : le financement d'initiatives et de politiques créent d'importants bénéfices pour l'Europe dans son ensemble et seraient sinon sous financées ou ignorées. Le financement des actions quotidiennes des gouvernements locaux et régionaux contribue également à la valeur ajoutée européenne. Aussi, les financements européens doivent non seulement refléter les besoins des citoyens, mais aussi revêtir une plus grande pertinence que des schémas de financement nationaux, régionaux ou locaux. Les prochains mois seront décisifs pour la préparation d'un cadre financier ambitieux qui permettra à tous les acteurs concernés, et pas seulement les gouvernements locaux et régionaux, de contribuer de manière efficace aux priorités européennes.

Du point de vue des collectivités territoriales, les trois points suivants sont essentiels :

1. Un budget centré sur les priorités politiques qui délivrent une Valeur Ajoutée Européenne et qui s'adapte à un contexte économique, social, environnemental et technologique en mutation.
2. Un budget mis en œuvre au plus près des citoyens dans la mesure du possible, accessible aux municipalités et aux régions, et façonné par les principes de subsidiarité et de proportionnalité en bonne intelligence avec les acteurs concernés.
3. Un budget simplifié, dans lequel les priorités identifiées font écho à celles des gouvernements locaux et régionaux, partenaires décisifs pour la réalisation des objectifs européens.



## Contexte

Le CCRE appelle à l'élaboration d'un budget qui répond aux objectifs fixés à court terme et à long terme. La sortie du Royaume-Uni, jusqu'alors un contributeur net, aura des conséquences lourdes sur le montant total du budget, même s'il décide de contribuer dans une certaine mesure afin de garantir la continuité de l'accès à certains programmes européens. Ainsi, le budget européen après 2020 exige une approche ciblée des dépenses et des décisions courageuses sur la façon de mettre en œuvre les aspirations européennes. Pour cela, il faudra d'une part se concentrer sur les politiques qui démontrent une Valeur Ajoutée Européenne et appliquer plusieurs principes clés transversaux.

## Première partie:

### Des politiques ambitieuses exigent un budget adapté : les priorités des collectivités territoriales après 2020.

Le CCRE estime que plusieurs politiques doivent être appuyées à l'avenir compte tenu de leur contribution aux défis européens communs actuels ou à venir, de leurs considérables potentielles conséquences sur les contributions et actions des gouvernements locaux et régionaux et le besoin d'assurer une gestion efficace des politiques à travers une gouvernance partagée. Les futures politiques européennes doivent aussi continuer à apporter des réponses aux défaillances du marché.

#### Croissance intelligente et inclusive

- Nous appelons à un **budget ambitieux pour la politique de cohésion**<sup>1</sup>, à travers les fonds structurels, afin d'atteindre les objectifs fixés par les Traités. La politique de cohésion contribue à une majorité de politiques européennes, son objectif principal doit cependant rester la cohésion économique, sociale et territoriale. Nous préconisons également un **renforcement de la dimension territoriale** et la consolidation des instruments de mise en œuvre tels que les Investissements Territoriaux Intégrés qui permettent la délégation des fonds et l'intégration des financements au niveau local. Nous constatons l'importance des instruments financiers, mais insistons sur le fait que ceux-ci doivent agir en complément et non en substitution des fonds structurels.
- Nous estimons que les **programmes européens de Coopération Territoriale** apportent une Valeur Ajoutée Européenne significative, compte tenu de leur participation au développement de stratégies et de solutions communes visant à faciliter l'enrichissement mutuel et à créer un réel sentiment d'appartenance à l'Union européenne.
- Le Fonds Social Européen doit rester partie intégrante des fonds structurels et demeurer un pilier pour encourager et élaborer des politiques locales et régionales en faveur de la formation des chômeurs. De plus, des investissements sont également nécessaires pour développer le **capital humain**, en particulier dans le domaine de la formation et de l'éducation afin de préparer les personnes aux évolutions du marché du travail. La nouvelle économie européenne, avec sa digitalisation croissante, requiert en effet une évolution des qualifications et des compétences afin de rester compétitive par rapport à d'autres régions du monde. Aussi le CCRE défend-il la création d'un Agenda européen du capital humain, défini par une dimension territoriale forte prenant en compte les exigences du marché du travail local et régional.

<sup>1</sup> Position du CCRE sur l'avenir de la politique de cohésion

[http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_position\\_paper\\_future\\_of\\_cohesion\\_policy\\_F.R.pdf](http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_position_paper_future_of_cohesion_policy_F.R.pdf)



- Les principes du **Pilier européen des droits sociaux** doivent recevoir un soutien approprié des fonds européens, en particulier pour les activités évaluées positivement dans le cadre du Semestre européen et qui ont démontré leur valeur ajoutée. En conséquence, les collectivités territoriales compétentes devraient être étroitement impliquées dans les discussions entre la Commission européenne et les Etats-Membres.
- Le **dialogue social** est décisif pour promouvoir la compétitivité et l'équité en Europe ; aussi le CCRE estime-t-il que le CFP de l'après 2020 doit maintenir les financements existants pour soutenir les activités des organisations de partenaires sociaux nationales et européennes, et renforcer leurs capacités.
- La Politique Agricole Commune, et en particulier son deuxième pilier consacré au **développement rural**, doit rester un moteur du développement économique et social, de la diversification, de l'innovation et de la préservation des zones rurales. L'approche communautaire et basée sur le territoire de l'outil de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) doit continuer à être soutenue à l'avenir, avec davantage d'assistance technique offerte aux acteurs locaux.
- La **Digitalisation** peut devenir le domaine politique le plus influent de notre époque, à l'origine de profonds changements dans nos sociétés, et les municipalités en sont des facilitateurs au niveau territorial. C'est pourquoi le CCRE défend le meilleur accès des collectivités territoriales aux financements européens soutenant cette transformation, sous forme de subventions des Fonds Européen Structurels et d'Investissements (FESI) et du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE). En outre, l'accès à ces programmes devrait être mieux adapté aux investissements locaux et régionaux pertinents.
- De plus en plus, le **changement démographique** apparaît comme un défi politique majeur en Europe, face au déclin ou au vieillissement de la population dans certains territoires, tandis que d'autres connaissent une augmentation de la densité de leur population. De même, le déclin industriel causé par la mondialisation ou le rapide changement technologique sont concentrés dans certaines zones et peuvent, en retour, générer du scepticisme et de l'opposition à l'Union européenne. De plus dans ces zones, les défis pour les collectivités territoriales sont croissants sur ces territoires en termes d'impact sur la qualité des services publics.
- Ces dernières années, la **dimension urbaine** a été reconnue comme prioritaire et nous souhaitons garder ce cap à l'avenir, en prenant en compte les recommandations formulées par les partenariats dans le cadre de l'Agenda Urbain pour l'UE. Néanmoins, l'UE doit également considérer davantage les liens urbains-ruraux et le besoin de meilleures conditions de vie à la fois dans les zones urbaines et rurales.
- Les gouvernements locaux participant de façon indéniable à la compétitivité globale de l'UE en facilitant **l'innovation sociale et technologique**. Ils soutiennent les investissements dans les centres de recherches et d'innovation au niveau local et sont les moteurs du marché grâce à leur politique en matière de marchés publics. En tant que partenaires clés pour atteindre les objectifs de la politique européenne de l'innovation, il est capital de renforcer leur participation aux programmes tels qu'Horizon 2020.
- L'Europe connaît régulièrement des bouleversements majeurs et cette tendance va probablement continuer dans les années à venir. Le budget réformé devrait dès lors prévoir **un niveau de réserve en dehors du budget de cohésion** qui pourrait être utilisé en cas de problème émergent ou de crise imprévue.



## Croissance durable

- Le CFP de l'après 2020 doit être conçu comme un moteur pour le développement durable, en particulier en se concentrant plus largement et plus clairement sur **la transition vers une économie verte**. La mise en œuvre des politiques d'économie circulaire au niveau local ont prouvé leur contribution à un usage durable et responsable des ressources et doivent être clairement soutenues par les programmes européens. Ceci pourra en retour favoriser les politiques de recyclage, améliorer la gestion des déchets au niveau local, développer les capacités et encourager la coopération entre les différents acteurs afin de progresser vers un développement plus durable.
- Le défi mondial du **changement climatique** a un impact direct sur les collectivités territoriales et celles-ci ont déjà prouvé leur engagement dans ce domaine, comme le soulignent les résultats des initiatives telles que la Convention des Maires. Cependant, il paraît nécessaire d'adopter une approche plus cohérente avec d'autres initiatives (Managenergy ou Villes et Communautés Intelligentes). En outre, les autorités locales manquent toujours de financements adaptés pour mettre en œuvre des politiques de mitigation et d'adaptation au changement climatique. L'efficacité énergétique, en particulier dans le domaine des bâtiments, a un besoin urgent de soutien pour le niveau infranational.

## Intégration et citoyenneté

- Le futur budget européen doit prendre en compte le besoin d'une **politique migratoire européenne** globale et réalisable, qui intègre une distribution plus équilibrée entre les demandeurs d'asile et les réfugiés et qui reconnaît et soutient pleinement le rôle croissant des gouvernements locaux pour l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés. Par conséquent, une augmentation des ressources disponibles pour financer les politiques d'intégration, y compris en matière de micro-financement et de mécanismes de financement mixte, est nécessaire. Des financements doivent également être fléchés pour les gouvernements locaux et régionaux afin de leur permettre de remplir leurs responsabilités légales.
- **L'Europe pour les Citoyens** est un programme unique dont l'objectif est de rapprocher l'UE de ses citoyens. Alors que ses financements sont très sollicités, seulement 15% des candidatures sont sélectionnées pour recevoir un financement, ce qui souligne un manque de ressource évident. Il est crucial de garantir un budget suffisant afin de répondre à l'intérêt des autorités locales pour améliorer et renforcer le sentiment d'identité européenne et de stimuler la participation active des citoyens au processus de décision européen. Le CCRE soutient pleinement la proposition du Parlement européen d'augmenter le budget à hauteur d'un euro par citoyen européen<sup>2</sup>.
- **La jeunesse** est notre futur et l'UE doit mettre l'éducation au centre de ses priorités. Les financements du programme ERASMUS+ doivent être sécurisés afin d'améliorer son accès, en particulier pour les groupes à mobilité réduite.

## Une Europe globale

- En 2015, l'UE s'est engagée à mettre en œuvre **l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'accord de Paris sur le Climat**. Nous appelons à ce que le futur cadre financier pluriannuel prenne en compte de façon cohérente ces défis **au sein de ses Etats**

<sup>2</sup> Prise de position du CCRE sur le programme Europe pour les Citoyens

[http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_position\\_paper\\_Towards\\_a\\_Europe\\_for\\_citizens\\_FR.pdf](http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_position_paper_Towards_a_Europe_for_citizens_FR.pdf)





**Membres.** En particulier, les Objectifs de Développement Durable sont directement liés aux missions quotidiennes des gouvernements locaux et régionaux et les décideurs politiques au niveau local sont les mieux placés pour faire le lien entre les objectifs mondiaux et les communautés locales.

- Les Objectifs de Développement Durable ont également révélé de claires interdépendances entre les territoires dans notre monde globalisé. Pour combattre les défis communs qui concernent les biens publics mondiaux, une **coopération et solidarité internationale** sont nécessaires. C'est pourquoi nous recommandons à l'UE d'intensifier ses efforts afin de mettre en œuvre ses engagements officiels pour l'aide au développement, au-delà des questions de migration et de sécurité.
- L'UE a déjà reconnu la valeur ajoutée de l'action des gouvernements locaux et régionaux au niveau international et les programmes européens ont démontré leur valeur et capacité à créer des leviers de financement de projets de coopération au niveau local. Il est donc essentiel de poursuivre le soutien à **l'action extérieure des gouvernements locaux**, à travers des instruments spécifiques, adaptés à la nature d'autorité publique des gouvernements locaux et régionaux. Au-delà de l'engagement budgétaire, nous appelons à ce que les futurs instruments financiers extérieurs pour la coopération tiennent davantage compte des réalités et des contraintes des autorités locales et régionales, notamment au regard de leurs spécificités administratives et légales, afin de renforcer leur participation aux programmes européens pour la coopération décentralisée.
- En tant qu'entités publiques agissant au plus près du citoyen, les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans la **sensibilisation au développement durable mondial**, et à l'importance des politiques de développement. Par conséquent, nous demandons à l'UE de maintenir un soutien suffisant pour les activités de sensibilisation et d'éducation au développement menées par les gouvernements locaux et régionaux en Europe et à l'extérieur de ses frontières.

## Deuxième partie :

### Un futur CFP étayé par des principes transversaux et pertinents pour les collectivités territoriales

En outre des valeurs fondamentales de démocratie locale et de développement durable, le CCRE estime que le futur budget de l'UE devra être particulièrement attentif à mettre en œuvre les principes transversaux suivants dans les différents volets et programmes de financement.

#### Un budget transparent plus proche des besoins des citoyens

La réforme du CFP offre à l'UE une occasion cruciale de démontrer clairement comment l'Union européenne finance ses actions. Le prochain CFP devrait ainsi rendre le budget de l'UE plus simple et plus compréhensible pour les citoyens de l'UE. Cela contribuera à restaurer la confiance des citoyens dans le projet européen et la légitimité des décisions et priorités financières.

⇒ *Le CCRE appelle l'UE à adopter une nouvelle approche dans sa préparation d'un budget révisé qui devrait être tourné vers l'avenir et centré sur les personnes. Pour garantir que les décisions soient prises le plus près possible du citoyen, les engagements budgétaires liés au budget de l'UE et les programmes et politiques qui en résultent devraient être définis conformément au principe de subsidiarité et aux compétences de chaque niveau.*

#### Des règles simplifiées pour les investissements

La Commission Juncker a lancé plusieurs initiatives prometteuses pour simplifier les règles applicables aux investissements réalisés grâce à des subventions et des fonds renouvelables



de l'UE (par exemple, le Groupe de Haut Niveau sur la Simplification après 2020). Néanmoins, le CCRE appelle cette fois les institutions de l'UE à une réelle simplification des règles. Les autorités locales et régionales ont souvent des difficultés à accéder aux financements et aux programmes de l'UE. L'une des raisons identifiées est la complexité des règles et des procédures, ainsi que l'inadéquation entre les besoins locaux et le fonctionnement des programmes de financement de l'UE. L'autre raison est la myriade de programmes et d'initiatives de l'UE ayant un impact sur les gouvernements locaux et régionaux.

⇒ *Le budget de l'UE doit obéir à des règles plus simples et plus cohérentes entre elles, et rationaliser les programmes et les initiatives européennes afin de les rendre plus compréhensibles et plus accessibles pour les gouvernements locaux et régionaux et les différentes parties prenantes.*

### **Rendre la gouvernance à multiniveaux en partenariat centrale**

Le prochain CFP pourrait avoir de lourdes conséquences pour les gouvernements locaux et régionaux. Pour le rendre plus efficace et plus transparent, le budget de l'UE devrait reposer sur un partenariat de travail à plusieurs niveaux entre les gouvernements locaux, régionaux et centraux et les institutions de l'UE. C'est par exemple déjà le cas pour le dialogue social, le dialogue structuré sur les fonds structurels ou le programme urbain de l'UE. Les gouvernements locaux et régionaux devraient être considérés comme des acteurs égaux dans la gouvernance européenne. Ils contribuent à la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne sur leurs territoires, notamment dans des domaines aussi importants que la cohésion, l'inclusion sociale, l'innovation, l'environnement ou le climat. S'ils sont aussi tenus responsables des objectifs de gouvernance macroéconomique, alors il est essentiel, comme l'a souligné le Président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union, de trouver les moyens de mieux les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques européennes.

⇒ *Un partenariat approfondi entre les différents niveaux de gouvernement doit être appliqué pour assurer une mise en œuvre adéquate du budget. Nous demandons l'application transversale du principe de partenariat lors de l'élaboration et du choix des priorités pour la période post-2020 dans les politiques et programmes pertinents.*

### **Mieux prendre en compte la dimension territoriale**

Les politiques de l'UE doivent être adaptées aux conditions et aux besoins de chaque territoire afin de contribuer plus efficacement aux objectifs de l'UE, améliorer les conditions sociales et économiques et les exigences des citoyens de l'UE dans tous les domaines. Par conséquent, celles-ci devraient revêtir une dimension territoriale renforcée en répondant davantage au potentiel et aux défis des collectivités territoriales. Pour le CCRE, la discussion sur le nouveau budget de l'UE est l'occasion de mieux prendre en compte la dimension territoriale dans la préparation et la mise en œuvre des politiques et des programmes. Cela mettrait en évidence la reconnaissance par l'UE de l'autonomie des collectivités territoriales et de leurs responsabilités dans l'accomplissement de leurs tâches, ainsi que la diversité des territoires.

⇒ *Des évaluations d'impact territoriales devraient être systématiquement réalisées, afin de mieux comprendre les effets spatiaux des politiques et des fonds de l'UE, et notamment lorsque les pouvoirs des collectivités locales peuvent être affectés. Une telle approche devrait inclure un échange précoce sur l'impact des politiques et de la législation au niveau national et infranational.*

### **Une approche intégrée renforcée**

Les territoires de l'UE font face à de multiples défis en cherchant à fournir des environnements de qualité, dans lesquels leurs citoyens peuvent vivre et travailler et leurs entreprises prospérer. L'approche sectorielle actuelle de l'UE, avec des réglementations et des procédures différentes pour ses investissements, entrave l'approche fondée sur les territoires au niveau



local et régional et la complémentarité avec les initiatives locales, régionales et nationales. De cette manière, une approche intégrée de l'accès aux fonds de l'UE améliorerait les chances des collectivités locales et régionales de combiner plus facilement différents fonds pour relever les défis auxquels elles sont confrontées et les intégrer dans leur stratégie territoriale globale. Les cloisonnements politiques aux niveaux national et européen doivent être évités.

⇒ *Le CCRE demande que la réforme du CFP permette une approche plus intégrée de l'utilisation des fonds européens. Il appelle également à une approche plus intégrée des programmes de financement par les différents services de la Commission européenne.*

### **Un budget sensible à l'égalité des genres**

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et une valeur essentielle de l'Union européenne, reprise par les Traités et la législation européenne. La promotion de cette valeur européenne fondamentale doit être intégrée dans toutes les politiques de l'UE et reflétée dans l'allocation des ressources. En particulier, l'investissement prenant en compte la dimension du genre dans la formation et dans les établissements à vocation économique et structurelle crée une différence significative pour le bien-être de notre société.

⇒ *Le prochain CFP devrait être sensible au genre et fournir un soutien aux actions paneuropéennes visant à promouvoir la sensibilisation, l'apprentissage par les pairs, l'échange d'informations, le conseil et l'assistance.*

### **Renforcement des capacités**

Le manque de capacités a également été identifié comme un obstacle à la mise en œuvre des fonds et des programmes de l'UE aux niveaux local et régional. De même, le suivi des résultats à des fins politiques n'est pas toujours aisé aux niveaux local et régional, car les données manquent souvent dans de nombreux domaines et ne sont pas désagrégées au niveau local, par l'âge ou le sexe par exemple.

⇒ *Il devrait y avoir des objectifs dédiés à l'assistance technique pour chaque ligne budgétaire afin de renforcer l'expertise technique des gouvernements locaux et régionaux dans l'utilisation des fonds européens. Les instituts nationaux de statistique devraient être invités à collecter des données désagrégées.*

## **Conclusion**

Les discussions sur les priorités du CFP pour la période de l'après 2020 interviennent à un moment crucial du développement de l'Europe. Il y a beaucoup à faire pour améliorer le fonctionnement du budget de l'UE, afin qu'il réponde mieux aux crises et aux transformations sociétales, et qu'il soit plus transparent vers ses citoyens. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe se félicite de l'opportunité de contribuer à ce débat. En outre, nous nous considérons comme un partenaire stratégique dont le but est de soutenir nos collectivités territoriales. Nous croyons qu'en poursuivant les objectifs exposés dans ce document, l'Europe démontrera sa valeur et la différence positive qu'elle peut créer pour un meilleur futur pour tous les citoyens.





## ANNEXE

### Liste des Prises de Positions de CCRE en lien avec ce document

#### Sur l'Europe et l'Union Européenne

- [Quel futur pour l'Europe ? Une vision locale et régionale](#), juin 2017
- [Déclaration du CCRE sur les résultats du référendum sur le Brexit](#), juillet 2016
- [Déclaration du CCRE sur le 60e anniversaire de la signature du Traité de Rome](#), mars 2017

#### Sur des questions relatives à l'inclusion, l'innovation et la durabilité

- [L'avenir de la politique de cohésion](#), juin 2017
- [Le pilier européen des droits sociaux](#), juin 2017
- [Prise de position sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée](#), juin 2017
- [Messages clés sur le programme « L'Europe pour les citoyens »](#), juin 2017
- [Priorités sur l'égalité femmes-hommes](#), décembre 2016
- [Économie circulaire : Les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion de déchets](#), décembre 2016
- [Appel pour une véritable politique européenne commune d'asile](#), avril 2016
- [Pour une politique d'asile commune européenne à tous les niveaux de gouvernement](#), décembre 2015

#### Sur le rôle des gouvernements locaux et régionaux au niveau mondial

- [Sommet de Paris sur le changement climatique: les communes et régions comme catalyseurs de succès](#), décembre 2015
- [Sommet de Marrakech sur le changement climatique : les Communes et les régions, catalyseurs d'actions efficaces](#), décembre 2016
- [Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement \(TTIP\)](#), avril 2015
- [Déclaration sur le processus Habitat III et sur le nouvel Agenda Urbain](#), avril 2016

#### Sur les gouvernements locaux et régionaux par rapport à des questions pertinentes

- [Meilleure réglementation pour de meilleurs résultats](#), octobre 2015
- [Un Agenda Urbain pour l'Union européenne afin de faciliter l'action des gouvernements locaux sur le terrain](#), décembre 2015
- [La relance des investissements publics locaux](#), décembre 2015

#### Prises de positions de PLATFORMA - coalition d'acteurs du développement en lien avec ce document

- [Vers une nouvelle Politique Européenne de Voisinage](#), juin 2015
- [Déclaration sur le processus Habitat III et sur le nouvel Agenda Urbain](#), avril 2016
- [Déclaration de PLATFORMA sur la stratégie globale de l'UE et de l'Agenda 2030](#), avril 2016
- [Position de PLATFORMA sur le nouveau cadre pour les partenariats de migration](#), septembre 2016
- [Position de PLATFORMA sur la Révision du Consensus européen pour le développement](#), septembre 2016
- [Combattre les inégalités dans la perspective locale et régionale](#), novembre 2016
- [Cinq recommandations visant à renforcer la dimension locale dans le Consensus révisé de l'UE sur le développement](#), décembre 2016.



Conseil des Communes et Régions d'Europe  
*Section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis*

## Contacts

Angelika Poth-Mögele  
Directrice exécutive Affaires européennes  
**CCRE-CEMR**  
1 Square de Meeûs  
B - 1000 Bruxelles  
Tel. + 32 2 500 05 40  
[Angelika.Poth-Moegele@ccre-cemr.org](mailto:Angelika.Poth-Moegele@ccre-cemr.org)

Carol Thomas  
Chargée de mission - Gouvernance et relations  
institutionnelles  
**CCRE-CEMR**  
1 Square de Meeûs  
B - 1000 Bruxelles  
Tel. + 32 2 500 05 36  
[Carol.Thomas@ccre-cemr.org](mailto:Carol.Thomas@ccre-cemr.org)

Axelle Griffon  
Chargée de mission – Environnement  
**CCRE-CEMR**  
1 Square de Meeûs  
B - 1000 Bruxelles  
Tel.: +32 2 500 05 38  
[Axelle.griffon@ccre-cemr.org](mailto:Axelle.griffon@ccre-cemr.org)

Marlène Siméon  
Chargée de mission - Cohésion  
économique, sociale et territoriale  
**CCRE-CEMR**  
1 Square de Meeûs  
B - 1000 Bruxelles  
Tel.: +32 2 213 86 93  
[Marlene.simeon@ccre-cemr.org](mailto:Marlene.simeon@ccre-cemr.org)

## Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation de gouvernements locaux et régionaux en Europe. Ses membres sont plus de 60 associations nationales de municipalités et régions de 42 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 130 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des villes, municipalités et régions, et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

[www.ccre.org](http://www.ccre.org)